



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 95

DEUXIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de remettre dans l'état où ils se trouvaient avant les inondations le parc provincial Saint-Ambroise et ses points d'accès afin que le parc puisse rouvrir au plus tard pour la saison 2013. (B. Finney, D. Geisel, G. McCaughen et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que la route Cape Coppermine ne peut plus desservir adéquatement les résidents et les touristes et qu'il envisage d'y apporter des améliorations en tenant compte de son utilisation actuelle. (J. Adler, K. Swiderski, C. Ruiest et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (S. Rempel, P. Klippenstein, J. Wiebe et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (V. Sabiston, J. Wien, K. Petriew et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (T. Haight, H. Sabad, H. Klassen et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (I. Mullan, J. McIntyre, D. Davies et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (E. Burelle, G. Carriere, G. Sawatzky et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (J. Rozzi, P. Best, B. Campbell et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (D. De Sousa, D. Ross, G. Ohlson et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande afin d'exhorter le gouvernement provincial à rouvrir le centre d'Emploi Manitoba de Beauséjour. (K. Pageot, D. Lafortune, L. Church et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande afin d'exhorter le gouvernement provincial à rouvrir le centre d'Emploi Manitoba de Beauséjour. (G. Betkel, S. David, M. Bahde et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (T. Martin, E. Osudar, N. Jacobsen et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (L. Malliaris, T. Malliaris, M. Naturkaclt et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (R. Linsangoln, M. Pabluwan, O. Orr et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (J. Heppner, H. Elias, L. Friesen et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (A. Voth, J. Sieg, S. Matheson et autres)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au leader de l'opposition officielle, qui a utilisé le terme « asinine », de se rétracter.

M. PALLISTER se rétracte.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. ALLUM, M^{mes} DRIEDGER et BLADY ainsi que MM. FRIESEN et GERRARD font des déclarations de député.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de l'amendement apporté au projet de loi 20 — *Loi sur le financement du renouvellement des infrastructures et la gestion financière (modification de diverses dispositions législatives)/The Manitoba Building and Renewal Funding and Fiscal Management Act (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M^{me} STEFANSON propose que le projet de loi 20 soit amendé par substitution, au titre de la partie 3, de « AUGMENTATION RÉTROACTIVE DE LA TAXE ET ENTRÉE EN VIGUEUR ».

Il s'élève un débat.

M^{me} STEFANSON et M. SMOOK interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON

HELWER
MAGUIRE
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
WISHART..... 17

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
BJORNSON
BLADY
BRAUN
CHIEF
CHOMIAK
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
OSWALD
PETTERSEN
RONDEAU
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
WHITEHEAD
WIEBE
WIGHT 29

M^{me} STEFANSON propose que le projet de loi 20 soit amendé par substitution, au paragraphe 5(1), de ce qui suit :

Entrée en vigueur c article 1

5(1) *L'article 1 entre en vigueur à la date fixée par proclamation.*

Il s'élève un débat.

M^{me} STEFANSON intervient. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

M^{me} STEFANSON propose que le projet de loi 20 soit amendé par substitution, à son titre, de « LOI SUR L'AUGMENTATION DE LA TAXE DE VENTE PROVINCIALE ET LA SUPPRESSION DE L'OBLIGATION RÉFÉRENDIAIRE ».

Il s'élève un débat.

M^{me} STEFANSON et M. WISHART interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

M^{me} DRIEDGER propose que le projet de loi 20 soit amendé par adjonction, après le paragraphe 2(2), de ce qui suit :

2(2.1) *Il est ajouté, après l'article 1.2 mais avant l'intertitre précédant l'article 2, ce qui suit :*

Étude des conséquences de l'augmentation de la taxe de vente sur les pauvres et les défavorisés

1.3(1) Dans l'année qui suit l'édiction du présent article, le ministre fait procéder à une étude indépendante afin de déterminer les conséquences de l'augmentation du taux général de taxe de vente sur la population pauvre et désavantagée du Manitoba.

Dépôt de l'étude devant l'Assemblée

1.3(2) Le ministre dépose un exemplaire de l'étude devant l'Assemblée dans les 15 jours suivant sa réception ou, si elle ne siège pas, au plus tard 15 jours après la reprise de ses travaux.

Publication de l'étude sur le site Web du gouvernement

1.3(3) Le ministre publie l'étude sur le site Web du gouvernement.

Il s'élève un débat.

M^{me} DRIEDGER et M. GERRARD interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID